

PREMIER APPEL
A CANDIDATURES A UNE FONCTION DE DIRECTEUR/TRICE DANS UNE ECOLE
SECONDAIRE ORDINAIRE
ADMISSION AU STAGE

Date présumée d'entrée en fonction : 03/11/2026

Coordonnées du P.O.

Nom : ASBL Centre Scolaire Institut Notre-Dame Heusy

Adresse : Avenue Jean Tasté, 80 – 4802 Heusy

Coordonnées de l'école :

Nom : Institut Notre-Dame Heusy

Adresse : Avenue Jean Tasté, 80 – 4802 Heusy

Site web : <https://secondaire.notredameheusy.net/>

Nature de l'emploi :

Emploi temporairement vacant dont le PO présume qu'il deviendra définitivement vacant à terme (appel mixte).

Informations sur les dossiers de candidatures

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le 25 septembre 2026.

Par envoi électronique avec accusé de réception à l'attention de

Monsieur Dominique Embrechts, Président du P.O.

dominique.embrechts@gmail.com

Le dossier de candidature comportera :

- Un curriculum vitae

- Une copie du titre pédagogique et, le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation initiale des directeurs sera jointe au dossier de candidature

- Un extrait de casier judiciaire 596.2 vierge antérieur de 3 mois maximum à partir de la date de fin de publication de l'appel à candidature
- L'annexe 4 du présent appel, dûment complétée, contenant le questionnaire préparatoire à l'entretien

Les candidatures pourront être sélectionnées sur dossier sur base de la correspondance avec le profil attendu par le P.O. Les candidat(e)s retenu(e)s seront auditionné(e)s par la Commission de Sélection la semaine du 5 octobre 2026.

Le Pouvoir Organisateur se réserve le droit de lancer un second appel à candidatures si, à la date d'échéance, il ne devait disposer que d'une seule candidature recevable.

Coordonnées de la personne-contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Mr Sébastien Grégoire, directeur ff

087/29.10.88 – 0499/32.41.51 ou direction@notredameheusy.be

Destinataires de l'appel:

Toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction.

Annexes

Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction

Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur

Annexe 3. Liste des compétences attendues

Annexe 4 : Questionnaire préparatoire à l'entretien d'embauche

Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction

Les conditions légales d'accès à la fonction sont:

- 1° être porteur d'un titre du niveau supérieur du 1^{er} degré au moins ;
- 2° être porteur d'un titre pédagogique ;
- 3° compter une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement ;
organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- 4° avoir répondu à l'appel à candidatures.

Les candidats reconnus comme éligibles à une fonction de directeur par la Commission de valorisation de l'expérience dans l'enseignement ne sont pas concernés par les conditions précitées mais par les conditions suivantes :

- 1° Jouir des droits civils et politiques ;
- 2° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- 3° Être de conduite irréprochable ;
- 4° Satisfaire aux lois sur la milice ;
- 5° Avoir répondu à l'appel à candidatures.

Les candidats issus d'un autre réseau d'enseignement ayant déjà réussi tous les modules de formation initiale devront fournir au PO une attestation de **fréquentation** du module « éducatif et pédagogique » (30 heures) organisé par le SeGEC avant la fin de leur stage.

Annexe 2. Profil de fonction

Le référentiel des responsabilités comprend :

1° La production de sens

1. Expliciter aux acteurs de l'école quelles sont les valeurs sur lesquelles se fonde l'action pédagogique et éducative développée, au service des élèves, dans le cadre du projet du PO et donner ainsi du sens à l'action collective et aux actions individuelles, en référence à ces valeurs ainsi que, selon le cas, aux missions prioritaires et particulières du système éducatif de la Communauté française.
2. S'engager à promouvoir le projet éducatif chrétien tel que décrit dans « Mission de l'école chrétienne » .

2° Le pilotage stratégique et opérationnel

1. Être le garant des projets éducatif et pédagogique du PO, définis dans le respect des finalités et des missions prioritaires et particulières du système éducatif de la Communauté française.
2. En tant que leader pédagogique, piloter la co-construction du projet d'établissement et du plan de pilotage de l'école, en menant à bien le processus de contractualisation et la mise en œuvre collective du contrat d'objectifs.
3. Endosser le rôle de leader pédagogique et éducatif dans tout processus de décision
4. Participer, avec la direction adjointe et les acteurs de l'école, à la co-construction de la culture de l'école et la développer en cohérence avec les valeurs du système éducatif et celles du P.O.
5. Assumer l'interface entre le P.O. et l'ensemble des acteurs de l'école
6. Poursuivre et intensifier les synergies pédagogiques et logistiques avec les écoles maternelle et primaire de notre site.

3° Le pilotage des actions et projets pédagogiques

1. Assurer le soutien et l'accompagnement du parcours scolaire de chacun des élèves et leur orientation positive en collaboration avec l'équipe de direction élargie.
2. Favoriser un leadership pédagogique partagé.
3. Assurer, avec la direction adjointe, le pilotage pédagogique de l'établissement.
4. Assurer la collaboration de l'équipe éducative avec le CPMS.
5. Développer des collaborations et des partenariats externes à l'école, notamment avec les autres écoles du CES.
6. Inscrire l'action de son école dans le cadre de la politique collective de la zone et, pour l'enseignement qualifiant, du bassin Enseignement-Formation-Emploi.

4° La gestion des ressources humaines

1. Organiser les services de l'ensemble des membres du personnel, coordonner leur travail, fixer les objectifs dans le cadre de leurs compétences et des textes qui régissent leur fonction. Assumer la responsabilité pédagogique et administrative de décider des horaires et attributions des membres du personnel.
2. Collaborer avec le PO pour construire, une équipe éducative et enseignante centrée sur l'élève, son développement et ses apprentissages.
3. Développer avec l'équipe éducative une dynamique collective et soutenir le travail collaboratif dans une visée de partage de pratiques et d'organisation apprenante.
4. Soutenir le développement professionnel des membres du personnel.
5. Accompagner les équipes éducatives dans les innovations qu'elles mettent en œuvre et le changement.
6. Veiller à l'accueil et à l'intégration des nouveaux membres du personnel ainsi qu'à l'accompagnement des personnels en difficulté.
7. Veiller, le cas échéant, à la bonne organisation des organes locaux de concertation sociale légaux et conventionnels.
8. Être le représentant du PO auprès des Services du Gouvernement.
9. Nouer des contacts avec le monde économique et socioculturel local de même qu'avec des organismes de protection de la jeunesse, d'aide à l'enfance et d'aide à la jeunesse.
10. Dans le cadre du soutien au développement professionnel, individuel et collectif, des membres du personnel, en collaboration avec la direction adjointe : construire un plan de formation collectif pour l'établissement ; les motiver et les accompagner en particulier les enseignants débutants ; mener des entretiens de fonctionnement ; aider à clarifier le sens de leur action ; participer à l'identification des besoins de formation et en leur facilitant l'accès à la formation en cours de carrière dans le cadre du plan de formation de l'école ; valoriser l'expertise des membres du personnel, soutenir leurs actions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école ; permettre l'expérimentation de nouvelles pratiques professionnelles, dans le respect du projet pédagogique du P.O.
11. Constituer une équipe de direction unie et solidaire et en assurer l'animation.
12. Veiller à une franche collaboration avec les directions des écoles fondamentales du P.O.
13. Développer dans l'école les conditions d'un climat relationnel positif et du respect mutuel.
14. Assurer les relations de l'école avec les élèves, les parents et les tiers ; dans ce cadre, développer l'accueil et le dialogue.
15. Veiller à une application juste et humaine aux élèves du ROI et des éventuelles sanctions disciplinaires.
16. Prévenir et gérer les conflits, en faisant appel, le cas échéant, à des ressources externes.

5° La communication interne et externe

1. Recueillir et faire circuler de l'information en la formulant de manière adaptée et au moyen des dispositifs adéquats à l'attention, respectivement, du PO, des membres du personnel, des élèves, et s'il échet, des parents et des agents du CPMS ainsi qu'en tant qu'interface, avec les partenaires et interlocuteurs extérieurs.
2. Gérer la communication extérieure de l'établissement, en ce compris les relations avec les médias, dans la limite des délégations qui lui ont été données.

6° La gestion administrative, financière et matérielle

1. Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires. (Carrière des MDP, parcours scolaire des élèves et utilisation des moyens d'encadrement et de fonctionnement.)
2. Assurer la gestion du budget pour lequel il a reçu délégation, en vue de parvenir à un fonctionnement optimal de l'école et à la réalisation de ses objectifs.
3. Objectiver les besoins de l'école en infrastructures et en équipements pédagogiques, techniques et informatiques nécessaires à son fonctionnement ; en informer le PO.

7° La planification et gestion du développement personnel

1. S'enrichir continûment de nouvelles idées, compétences et connaissances.
2. Avoir des entretiens de fonctionnement réguliers avec le PO ou les délégués de celui-ci, en référence à sa lettre de mission et à son auto-évaluation.

Annexe 3. Liste des compétences attendues dans l'exercice de la fonction de directeur / directrice :

1° Être exemplaire et capable de produire du sens	Niveau de maîtrise	Pondération ¹
a. Être cohérent dans ses principes, ses valeurs et son comportement, avoir le sens de l'intérêt général et respecter la dignité de la fonction.	C	15
b. Promouvoir les missions de l'école chrétienne, les projets pédagogiques, éducatifs propres au réseau libre catholique et le projet d'établissement.	B	
c. Promouvoir les missions du système éducatif de la Communauté française.	A	
d. Faire preuve de maîtrise de soi, savoir gérer son stress et ses émotions, surmonter les échecs et les difficultés.	C	15
e. Être conscient de ses forces et points de développements, articuler un plan de développement personnel en lien avec sa fonction	B	
f. Développer une posture de direction.	C	20

2° Être capable de mener ses équipes au service des élèves	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Etablir des standards ambitieux pour tous les élèves afin qu'ils surmontent les difficultés	A	
b. Responsabiliser le personnel quant à l'impact de son travail sur le succès des élèves.	B	
c. Avoir le sens de l'écoute et de la communication ; être capable de manifester de l'empathie, de l'enthousiasme et de la reconnaissance.	C	15
d. Être capable de fédérer des équipes autour de projets communs et de gérer des projets collectifs.	B	
e. Promouvoir le dépassement de soi, de la motivation, du goût de l'effort.	B	
f. Gérer les attentes et objectifs pour chacun des rôles du personnel, analyser leurs forces / faiblesses et leur donner du feedback, définir et gérer une stratégie de recrutement et de formation	B	
g. Être capable de gérer des conflits	C	15

1

Toutes les compétences sont pondérées en multiples de 5%, le total de l'ensemble des compétences devant atteindre 100%. Les compétences clés deviennent éliminatoires dès l'instant où le niveau de maîtrise attendu n'est pas atteint pour plus de 2 à 3 d'entre elles.

3° Être capable de piloter son école au jour le jour	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Être capable de déléguer en pilotant le système via le leadership partagé dans une dynamique collaborative.	C	20
b. Être capable de prendre des décisions et de s'y tenir après avoir instruit la question à trancher et/ou au terme d'un processus participatif.	B	
c. Être capable d'organiser les services des membres du personnel au jour le jour, incluant la gestion des horaires et les attributions.	A	
d. Assurer la bonne gestion des ressources financières, administratives et des infrastructures de l'établissement.	B	
e. Être capable de gérer des réunions, son agenda et celui de l'école.	B	
f. Maîtriser les techniques de communication tant orale qu'écrite en les adaptant aux interlocuteurs.	B	
g. Avoir la capacité de lire et comprendre un texte juridique.	B	
h. Être capable de piloter l'implémentation du numérique dans les dispositifs d'enseignement et de gouvernance dans le cadre du développement de l'environnement numérique de son établissement et de l'enseignement en Communauté française ainsi que de pouvoir utiliser les outils informatiques de base.	A	

4° Être capable d'engager son école dans une dynamique d'amélioration continue	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Avoir une capacité d'observation objective et d'analyse du fonctionnement de son école en vue, le cas échéant, de dégager des pistes d'actions alternatives.	B	
b. Questionner et contribuer à l'amélioration des pratiques pédagogiques dans son établissement.	B	
c. Disposer de compétences pédagogiques et montrer un intérêt pour la recherche en éducation adaptée au niveau d'enseignement concerné.	B	
d. Stimuler ou soutenir les pratiques innovantes.	B	
e. Etablir une culture pédagogique de travail collaboratif d'échanges de bonnes pratiques.	B	
f. Collaborer avec les partenaires extérieurs et intégrer l'établissement dans son environnement.	B	

5° Compétence obligatoire transversale	Niveau de maîtrise	Pondération
a. <i>Avoir la capacité d'accompagner le changement</i>	B	

Légende des niveaux de maîtrise des compétences

1° Niveau de maîtrise (A) : aptitude à acquérir la compétence → Avoir des notions théoriques ; avoir une connaissance, une compréhension.

2° Niveau de maîtrise (B) : élémentaire → Agir de façon réactive ; agir avec un accompagnement.

3° Niveau de maîtrise (C) : intermédiaire → Agir de façon proactive ; agir de façon autonome.

4° Niveau de maîtrise (D) : avancé → Ajouter des propositions créatives ; faire preuve d'anticipation.

Annexe 4:

Ce formulaire vous permet de poser valablement votre candidature au poste de direction. Il permettra au Pouvoir Organisateur de disposer des informations nécessaires afin de mieux vous connaître et d'apprécier votre vision pour ce rôle. En le complétant, vous aurez l'occasion de réfléchir à la manière dont vous envisagez d'exercer la fonction au sein de notre établissement. Nous vous remercions sincèrement pour l'intérêt que vous portez à notre école !

Obligatoire *

Données personnelles

1. Nom de famille *

2. Prénom *

3. Adresse de domicile *

4. Adresse mail *

5. Téléphone *

Conditions légales d'accès à la fonction : Diplôme et ancienneté de service dans l'enseignement

6. Diplôme(s) permettant d'accéder à la fonction de direction (mentionnez précisément le ou les intitulé(s) *

Joindre une copie de votre diplôme *

7. Titre pédagogique s'il n'est pas compris dans votre diplôme permettant l'accès à la fonction de direction (ex : CAP, AESS, ...)

Joindre une copie de votre titre pédagogique (le cas échéant).

8. Ancienneté de service dans l'enseignement

Nombre d'années de service dans l'enseignement :

Formation initiale des directions (formations obligatoires pour la nomination)

9° Avez-vous réussi les formations suivantes ? Veuillez cocher celles que vous avez réussies) *

	<i>Axe administration Formation propre à l'ensemble des réseaux (interréseaux)</i>
	<i>Module vision pédagogique et pilotage (interréseaux)</i>
	<i>Module développement des compétences et aptitudes relationnelles, interpersonnelles et groupales et construction de l'identité professionnelle (interréseaux)</i>
	<i>Module administratif, matériel et financier (réseau)</i>
	<i>Module éducatif et pédagogique (réseau)</i>

* Veuillez vous munir des attestations de formation de direction réussies lors de votre entretien

Expériences professionnelles/dans le monde associatif qu'il vous semble nécessaire de relater

Expériences susceptibles de vous aider dans le cadre de la fonction de direction(ex : Enseignant, Administrateur d'une ASBL,)

10° Expérience 1 : décrivez la fonction, précisez la durée ainsi que l'employeur

11° Expérience 2 : décrivez la fonction, précisez la durée ainsi que l'employeur

12° Expérience 3 : décrivez la fonction, précisez la durée ainsi que l'employeur

Questions ouvertes concernant la fonction

13° Parmi les compétences reprises dans l'appel à candidature, quelle est celle que vous aurez le plus besoin de développer rapidement lors de votre entrée en fonction ? (Expliquez en 5 lignes maximum) *

14° Qu'est-ce qui vous motive à postuler à un poste de direction ?

15° Qu'est-ce qui vous motive à postuler dans notre école ?

16° Comment envisagez-vous le partenariat avec la direction adjointe ?

17° Avez-vous pris connaissance du plan de pilotage de l'école ?

Comment vous positionnez vous vis-à-vis de ce plan de pilotage ? *

18° Citez un exemple d'action pédagogique dont vous êtes fier(e) et décrivez l'impact que cette action a eu sur les élèves ? *

19° Comment envisagez-vous la sensibilisation des élèves aux enjeux écologiques ?